

### Votre correspondant

Pour des questions scientifiques :

**Marie ROMERO** – [marie.romero@gip-irdj.fr](mailto:marie.romero@gip-irdj.fr)

Pour des questions administratives ou financières :

**François BOCQUILLON** – [francois.bocquillon@gip-irdj.fr](mailto:francois.bocquillon@gip-irdj.fr)

Dans le cadre de sa programmation scientifique 2024, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice lance un appel à projets sur le **Consentement**.

Ces dernières années, la notion de consentement s'est imposée avec force dans le débat public. Tant d'un point de vue moral que juridique, la notion a en effet fait l'objet de nouvelles attentions aussi bien en matière pénale (dans le cas d'atteintes sexuelles) qu'en matière civile et notamment dans le contexte du droit des personnes (consentement des mineurs et des majeurs protégés), que dans des domaines à forts enjeux éthiques, médicaux ou sociaux (changement de sexe du mineur, fin de vie, soins, présomption de consentement pour le don d'organe...). Pour le dire autrement, ce principe régulateur des relations interpersonnelles s'est davantage imposé sous différentes formes dans le domaine de la **sexualité** (consentement sexuel, violences obstétriques et sexuelles) et du **médical** (consentement et vaccination, IVG, arrêt des traitement ou euthanasie, dispositif d'un médicament connecté proposé par le laboratoire pharmaceutique Otsuka dans le traitement de maladies mentales). L'un des éléments marquants concerne les récentes évolutions législatives en droit pénal français qui a institué la **notion juridique du consentement sexuel** des mineurs, depuis la loi Billon du 21 avril 2021<sup>1</sup>, principe récemment sanctuarisé par le Conseil constitutionnel (décision n°2023-1058 QPC du 21 juillet 2023). Sur le plan international, la notion juridique de « consentement explicite » est devenue un principe régulateur en matière d'infractions sexuelles comme en Suède depuis 2018, et plus récemment en Espagne (octobre 2022), dans la « loi de garantie intégrale de la liberté sexuelle » dite « *Sólo sí es sí* ».

Mais au-delà d'une perspective plus (inter)individuelle du consentement, la notion est discutée, dans une approche plus collective, dans le champ des **finances publiques** (consentement à l'impôt, consentement aux sujétions) ou de **l'environnement** (consentement préalable à l'importation d'organismes vivants modifiés, de déchets dangereux ou produits chimiques, accès et partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques...). Les expériences de conventions citoyennes et la valorisation du rôle des citoyens dans la fabrication de la norme constituent un nouvel espace de questionnement du consentement. Un survol dans le contexte international montre que cette notion peut également être mobilisée dans la reconnaissance des **droits des minorités** des premières Nations. La convention n°169 de l'OIT reconnaît en effet aux peuples autochtones le droit d'être consultés en vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement pour toute mesure législative et administrative les concernant (art. 6) et le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, notamment en matière d'environnement (art. 7).

---

<sup>1</sup>. Loi n° 2021-478 du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste

Le débat actuel sur la pertinence d'imposer un cadre légal au consentement avec le développement de **nouvelles technologies** et de **plateformes numériques** (algorithmes, *nudges*, intelligence artificielle, *Facebook Consent*), a été particulièrement mis en lumière par l'apport des **neurosciences** (biais cognitifs, neurones miroirs) qui ont remis en question les postulats anthropologiques de l'univers contractualiste (autonomie de la personne, capacité à penser rationnellement et à comprendre l'information, manière dont l'information est délivrée et le consentement recueilli par les personnes).

La notion juridique de consentement et les mobilisations de cette notion sont donc multiples et fragmentées. L'émergence des théories du *care*, les nouvelles approches de la vulnérabilité, la recherche d'une conciliation entre protection et préservation d'une certaine capacité de la personne, les questionnements sur le postulat philosophique des Lumières d'un homme libre et doué de raison, ou encore le développement des neurosciences, conduisent à interroger sous un regard neuf autrement la notion : pourquoi occupe-t-elle une telle place dans les débats actuels ? Quelles sont les conditions de validité et de limites du consentement ? Peut-on réduire ses multiples manifestations et domaines d'application à un seul dénominateur commun ?

De nombreux travaux en sciences humaines et sociales ont été réalisés sur le thème du **Consentement** au cours des dernières années. Dans l'ensemble, ils se sont tantôt saisis de la notion dans le **domaine de l'intime et de la famille** et en particulier **des relations affectives et sexuelles** (théories libérales du consentement sexuel, études de genre et féministes « éducation au consentement » fondée sur les inégalités et asymétries de genre et d'âges dans la sexualité, consentement du point de vue de l'anthropologie des relations)<sup>2</sup>, tantôt **dans le domaine de la santé** (hospitalisation en psychiatrie sans consentement, consentement vaccinal en période de pandémie, consentement au soin des personnes âgées juridiquement protégées) ou encore du **droit des personnes** (consentement des majeurs protégés, rôle de la parole des mineurs, « consentement informé » dans le contexte du traitement des données numériques, droit du travail, consentement lié aux ruptures conventionnelles). Mais peu d'entre eux se sont emparés de la notion pour en (re)définir les contours et les enjeux, et surtout sortir des champs habituels où le consentement est questionné davantage dans une perspective individuelle (l'intime) que dans une perspective collective.

L'appel à projets sur **Consentement** invite donc les chercheuses et chercheurs à questionner cette notion transversale et à trouver un angle original qui se démarque des nombreux travaux actuels (justice de l'intime et du familial). Il s'agirait d'élargir les champs d'analyse du consentement et de ses altérations, notamment s'agissant des incidences des nouvelles technologies numériques, avec une attention sur les nouvelles pratiques de justice.

Deux axes de recherche sont ici proposés, à titre indicatif. Les propositions pourront s'inscrire dans l'un de ces axes ou en proposer de nouveaux.

## **La notion de consentement et ses usages multiples**

Cet axe s'intéressera en particulier aux usages multiples du consentement, à ses frontières (ambiguïtés de la notion qui oscille entre un sens négatif, ne pas entraver, et un sens positif, permettre, approuver) et leurs implications (individu/collectif, institutions).

Le consentement constitue une catégorie juridique fondamentale du droit (civil, pénal, constitutionnel) et entend manifester « une volonté libre, éclairée et univoque ». Les définitions et significations de la notion sont-elles identiques selon les différents domaines où elle est mobilisée (administratif, santé,

---

<sup>2</sup>. Voir le programme ANR en cours « Consentement, éthique sexuelle et sensibilités érotiques – ConSent » dans le cadre d'une étude interdisciplinaire des sensibilités (*publication 2023* ouvrage collectif) : <https://anr.fr/Projet-ANR-21-CE27-0026>

sexualité, famille, économique, numérique) ? Il s'agirait ici d'interroger la variété de ses usages et de ses significations ; de questionner ce qui fait entrave au consentement (sur le modèle des vices du consentement ?) et de s'intéresser aux moyens de manifester un consentement libre et éclairé (validité du consentement, manifestation explicite, preuve). Quelles répercussions sur la manière de faire un choix, et par incidence, sur la volonté et l'autonomie de la personne ? Au-delà des frontières de ces différents domaines d'application, doit-on ou peut-on faire émerger un noyau dur du consentement ? Peut-on établir des liens entre la notion de consentement, la fréquence de son invocation et les transformations de nos sociétés, les relations avec les institutions et les rapports entre citoyens et Etat (consentir à une forme de justice, consentement à l'impôt) ?

Il s'agirait encore de saisir les évolutions des usages de la notion de consentement et de sa perception dans différents domaines, de saisir la multiplicité des formes du consentement et de ses moyens de preuve (versant positif, manifestation d'un consentement explicite comme expression de l'autonomie de la volonté de la personne, ou négatif, l'absence d'un consentement manifeste et caractérisé), à l'interne comme à l'international, possiblement de rendre compte de l'existence d'une zone grise de consentement, de faire émerger **un noyau dur du consentement**.

Plus globalement, il pourrait être intéressant de questionner la dimension collective du consentement, autrement dit, les dynamiques à l'œuvre dans les relations des individus/citoyens/consommateurs avec les institutions et l'Etat et d'apprécier leurs incidences sur les pratiques judiciaires, administratives, ou de coopération internationale. Une approche historique permettrait peut-être de saisir l'émergence de nouveaux usages ou de nouvelles formes du consentement.

## **Consentement, numérique et neurosciences**

**Les progrès scientifiques dans le champ du numérique et des neurosciences** transforment la question du consentement.

La notion de consentement est interrogée tout autrement par les neurosciences et les sciences cognitives (volonté contractuelle et réseaux neuronaux, implants cérébraux). Leurs développements suscitent des mouvements qui appréhendent à leur tour différemment la place du consentement (courants libertariens, homme augmenté et transhumanisme). A l'ère du numérique, quelle est la part d'autonomie et de choix sur la réalité de la volonté des personnes ? En quoi le consentement constitue-t-il un défi majeur pour les technologies du numérique ? De quelle manière le consentement est-il appréhendé par les neurosciences et avec quelles incidences sur le droit et son application ? De quelle façon la notion de consentement est-elle mobilisée par ces courants de pensée ?

On peut également s'interroger sur l'impact des nouvelles technologies sur le consentement, qu'elles relèvent des neurosciences ou du numérique (*nudges*, plateformes numériques, algorithmes, *Consent Banner*, altération du consentement par les actes à distance - cybernotaire), et inversement, sur la place laissée au consentement dans le développement de nouvelles technologies (entrave, empêchement, frontière). Ce serait ici s'intéresser à la question de la « délégation du consentement » suscitée par les nouvelles préoccupations en matière d'exploitation des données de navigation (données de navigation, cookies). Plus globalement, les questionnements pourront porter sur la place laissée au consentement comme manifestation d'une volonté libre, éclairée et univoque dans une république numérique. Quelles sont les implications de ces évolutions pour les décideurs politiques ? Comment penser la **démocratie sanitaire, sociale, économique** de demain ?

### **Modalités**

Les recherches pourront être réalisées dans une perspective comparée (nationale, européenne, internationale ; civile, pénale, administrative). Elles devront être menées par des équipes

pluridisciplinaires (droit, sociologie, science politique, psychologie, sciences cognitives et/ou numériques, philosophie, etc.) dans une démarche interdisciplinaire et empirique (approche qualitative et/ou quantitative). Des approches prospectives pourront également être envisagées.

## **Bibliographie indicative**

### **Ouvrages**

- BELLIVIER Florence et NOIVILLE Christelle, *Les biobanques*, Que sais-je ? PUF, 2009.
- CHOMSKY Noam et HERMAN Edward, *La fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Editions Agone, coll. "Contre-feux", 24 octobre 2008.
- CHRISTELLE Maxence, *Le consentement*, Que sais-je ?, PUF, 2023.
- DELALANDE Nicolas, *Les Batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 2011.
- FORT Louise et GUYONNET Jean-Baptiste, *Consentement et droit public*, Broché, 2021.
- FRAISSE Geneviève, *Du consentement*, Paris, Seuil, 2017.
- GARCIA Manon, MAZALEIGUE-LABASTE Julie, et MORNINGTON Alicia-Dorothy (Dir.), *Envers et revers du consentement. La sexualité, la famille et le corps, entre consentement, contraintes et autonomie*, Collection institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne, Mare & Martin, 2023.
- HERVE-FOURNEREAU, Nathalie, et Sophie THERIAULT. *Peuples autochtones et intégrations régionales. Pour une durabilité repensée des ressources naturelles et de biodiversité ?* Presses universitaires de Rennes, 2020.
- LA BOÉTIE Etienne de, 2002, *Discours de la servitude volontaire*, présenté et édité par Miguel Abensour et Marcel Gauchet, Paris, Payot.
- LACROIX-DE SOUSA Sandie, LARRIEU Peggy, MESTRE Jacques, *Cerveau(x) et droit. Neurodroit, algorithmes, intelligence artificielle, objets connectés, centres de décisions*, Paris, LGDJ 2022.
- LE MARGUERESSE Catherine, *Les Pièges du consentement. Pour une redéfinition pénale du consentement sexuel*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2021.
- LEGUIL Clothilde, *Céder n'est pas consentir. Une approche clinique et politique du consentement*, Paris, PUF, 2021
- MARZANO Michèle, *Je consens, donc je suis...*, Paris, PUF, 2006.
- THÉRY Irène, *Moi aussi. La nouvelle civilité sexuelle*, Paris, Le Seuil, 2022.
- VELPRY Livia, VIDAL-NACQUET Pierre et EYRAUD Benoît (dir.), *Contrainte et consentement en santé mentale. Forcer, influencer, coopérer*, Rennes, PUR, 2018.

### **Articles**

- Archives de politique criminelle*, « Les violences sexuelles », n°34, 2012.
- BARILARI André, « Le consentement à l'impôt : du Tea Party à l'écotaxe », *Après-demain*, 2014/1 (N ° 29, NF), p. 14-16.
- BELLIER Irène, « Les droits des peuples autochtones. Entre reconnaissance internationale, visibilité nouvelle et violations ordinaires », *L'Homme & la Société*, 2018/1 (n° 206), p. 137-174.
- BESSIN Marc, « Politiques de la présence : les enjeux temporels et sexués du care dans le travail social », Marie Garrau et Alice Le Goff (dir.), *Politiser le care ? Perspectives sociologiques et philosophiques*, Paris, Le Bord de l'Eau, pp. 41-58., 2012.
- BRAUNSCHWEIG Lila, « Au-delà du consentement : quelle politique pour plus de justice sexuelle ? *Raisons politiques*, n°80, 2020, p. 91-100
- CARBAJAL Myriam, COLOMBO Annamaria et TADORIAN Marc, « Consentir à des expériences sexuelles sans en avoir envie. La logique de redevabilité : responsabilité individuelle ou injonction sociale genrée ? », *Journal des anthropologues*, dossier « Dettes de sexe ? », n°156-157, 2019, p. 197-218
- DOMINICI Laurine, « Vers une « nouvelle forme » de consentement à l'impôt pour pérenniser la démocratie », *Gestion & Finances Publiques*, 2020/6 (N° 6), p. 78-83.
- Droit, santé et société*, « Sociétés et vulnérabilités », n°2-3, 2022.

*Droits*, « La liberté du consentement. Le sujet, les droits de l'Homme et la fin des "bonnes mœurs", N°48, 2008 et n°49, 2009.

FONTANILLE Jacques, « Le consentement par les nudges. Influence, persuasion et inflexion des comportements dans les politiques publiques », *Cahiers de Psychologie politique*, n°38, janvier 2021.

JAUNAIT Alexandre et MATONTI Frédérique, « L'enjeu du consentement », *Raisons politiques*, vol. 46, no. 2, 2012, pp. 5-11.

KENEDI Gustave, « Nudge : justifications et applications », *Regards croisés sur l'économie*, n°22, 2018, p. 81-85.

*Les cahiers de la Justice*, « La fin de vie, qui en décide ? », n°3, 2017.

*Les cahiers de la Justice*, « La Justice de l'intime », n°4, 2021.

*Nouvelle revue de psychologie*, « Le consentement. Clinique, éthique, politiques », n°35, 2023.

*Raisons politiques*, « Consentement sexuel », n°46, 2012.

*Tiers. La revue de la médiation familiale*, « Qui ne dit mot ne consent pas », n°32, 2022.

*Vie sociale*, « Consentement et contraintes », n°33, 2021.

### **Rapports et études**

SIMON Anne et SUPIOT Elsa (dir.), *Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit*, à paraître 2023.

BOURASSIN Manuella, DAUCHEZ Corine, et PICHARD Marc, *Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique*, rapport de recherche, Mission de recherche Droit et Justice, 2021.

– « Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique », *Actu recherche*, n°15, septembre 2022, p. 1-8.

DALMASSO Raphaël et al., *Le consentement du salarié à la rupture conventionnelle, entre initiative, adhésion et résignation. Enquête DARES auprès de 4502 salariés signataires d'une rupture conventionnelle homologuée en 2011*, rapport de recherche, Centre d'études de l'emploi, n°95, décembre 2015.